

# DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **DÉLIBÉRATION N°2023/352**

Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 8 jeunes Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »

# Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 34(1)
Présents à la

séance : 24 Excusés représentés : 9 Absent : 1

# Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi\*, Valérie Marion\*\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

### Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

#### Absent:

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville Place du Général-de Gaulle 91130 Ris-Orangis

T 01 69 02 52 52 F 01 69 02 52 53 Contact@ville-ris-orangis fr (1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

<sup>\*</sup> Arrivé à 18 h 38 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

<sup>\*\*</sup> Arrivée à 18 h 52 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

2023/

Ville de Ris-Orangis Conseil municipal du 22 novembre 2023 DÉLIBÉRATION N°2023/352

Le Maire certifie sous sa

Le caractère exécutoire de

responsabilité

cet acte :

Objet: Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 8 jeunes rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes»

Jeunesse

#### LE CONSEIL.

SUR proposition de Madame Kykie BASSEG, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal.

VU l'avis de la commission d'attribution des bourses aux projets qui s'est réunie le 16 octobre 2023,

CONSIDERANT le dispositif de la municipalité de Ris-Orangis d'aide aux projets individuels ou collectifs des jeunes rissois et notamment l'aide au permis de conduire,

### **APRÈS DÉLIBÉRATION**

DECIDE de verser une aide de 500 € aux personnes citées en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme Stéphane Raffalli Maire de Ris-Orangis Conseiller départemental de l'Essonne

Transmis en Préfecture le : 30 NOV, 2023Publié le : 3 0 NOV. 2023 Notifié le : La présente décision peut faire l'objet d'un recours Devant le Tribunal Administratif de Versailles Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

